GROUPE CONCOURSMANIA

Société anonyme à conseil d'administration Au capital de 662.718,40 euros

Siège social: 1, Cours Xavier Arnozan 33000 Bordeaux **433 234 325 RCS BORDEAUX**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU VENDREDI 27 JUIN 2014 RESULTATS DES VOTES PAR RESOLUTION

Le vendredi 27 juin 2014, à 14H00, les actionnaires de la Société Groupe Concoursmania, société anonyme au capital de 662.718,40 Euros, divisé en 3.313.592 actions de valeur nominale de 0,20 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au Siège social de la Société, 1, cours Xavier Arnozan, 33 000 Bordeaux, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Nous vous rendons compte du nombre d'actions et de droits de vote présents, représentés et ayant voté par correspondance pour cette assemblée ainsi que le résultat des votes par résolution.

Nombre d'actions composant le capital social : 3.313.592

Nombre de droits de votes théoriques : 3.313.592

Nombre d'actions détenues par des actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance (AGO): 2 957 489

Quorum: 89 %

Le quorum requis pour la validité des délibérations ordinaires et extraordinaires a été atteint.

Vous trouverez l'intégralité du texte des résolutions sur notre site http://www.groupeconcoursmania.com/assemblee-generale/.

Il est rappelé que l'assemblée était appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant.

A TITRE ORDINAIRE

- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et quitus aux administrateurs;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ; 2.

3.	Approbation	des	comptes	consolidés	de	l'exercice	clos	le 3	L décembre	2013	et	quitus	aux
admi	nistrateurs ;												

- 4. Conventions réglementées ;
- 5. Allocation des jetons de présence aux administrateurs ;
- 6. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Julien PARROU;
- 7. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Patrice COFFE ;
- 8. Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Gérard PARROU;
- 9. Nomination de Monsieur Mathieu COLLAS en qualité d'administrateur en adjonction aux administrateurs en fonction ;
- 10. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes titulaire ;
- 11. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes suppléant ;
- 12. Autorisation à donner au Conseil d'administration pour mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- 13. Pouvoirs

Synthèse			Résolutions AGO												
			n°2	n°3	n°4	n°5	n°6	n°7	n°8	n°9	n°10	n°11	n°12	n°13	
	Pour	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 925 909	2 957 489	2 925 909	2 925 909	2 925 909	2 925 909	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	
	Contre	0	0	0	31 580	0	31 580	31 580	31 580	31 580	0	0	0	0	
Nombre de voix	Abstention	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
	Total	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	
	Nombre total de voix	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	2 957 489	
	Pour	100%	100%	100%	99%	100%	99%	99%	99%	99%	100%	100%	100%	100%	
%	Contre	0%	0%	0%	1%	0%	1%	1%	1%	1%	0%	0%	0%	0%	
	Quorum requis							50%							
Décision de l'AG concernant la résolution			adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	adoptée	